

aT/jG/cP

Délibération UPVD/CFVU 2024/2-04 n°03 du 2 avril 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CFVU 2020/10-12 n°02 du 10 décembre 2020 portant sur l'élection de la Vice-Présidente de la commission « Formation et Vie Universitaire » ;

La commission de la formation et de la vie universitaire, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité sous réserve de modifications :

➤ La fiche de missions pédagogiques : Directeur des Etudes

Membres en exercice : 31	Pour : 20
Membres présents ou représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0
Suffrages valablement exprimés : 20	



Fr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD

Fait à Perpignan, le 9 avril 2024

Par délégation, la Vice-Présidente Formation,

Annick TRUFFERT

PJ : La fiche de missions pédagogiques : Directeur des Etudes
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD



MISSIONS DIRECTION DES ETUDES LICENCE (LOI ORE)

Cette fiche décrit l'ensemble des missions d'accompagnement à déployer dans le cadre de l'aide à la réussite de la loi ORE. Les deux premières missions, valorisées par du REH, incombent au directeur des études de la formation de licence. La troisième mission est valorisée par du C2, elle dépend du nombre d'étudiants suivis. Elle peut être assurée par le directeur des études mais également, dans le cas des grosses cohortes, être confiée tout ou partie à d'autres membres de l'équipe pédagogique.

Référent Parcoursup de sa formation et liaison avec le secondaire

- Déterminer les attendus locaux et les critères d'examens des vœux de sa formation en vue du paramétrage de la plateforme Parcoursup, en lien avec le responsable pédagogique de la formation, l'équipe pédagogique et la DFVU
- Assurer le traitement des dossiers de candidatures en lien avec le responsable pédagogique de la formation et l'équipe pédagogique
- Présider la Commission d'Examen des Vœux (CEV) pour l'admission en première année de Licence.
- Rédiger le Rapport Public d'Examen des vœux en fin de campagne Parcoursup et s'assurer de sa publication sur la plateforme
- Être le lien privilégié entre les équipes pédagogiques de l'UPVD, la DFVU et les référents identifiés dans les lycées. Membre de droit de la Commission pédagogique, des jurys d'examen, en particulier ceux de Licence 1, et du conseil de perfectionnement de sa formation

Suivi des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants

- Proposer et recenser les dispositifs d'accompagnement
- Participer aux réunions d'information des étudiants, en particulier lors de la semaine de pré-rentrée des primo-entrants
- Construire des parcours adaptés aux étudiants bénéficiant d'aménagements ou de cours de remédiation dans le cadre des dispositifs OUI-SI, en lien avec le responsable pédagogique de la formation et l'équipe pédagogique
- Recruter, encadrer et coordonner les activités du tuteur pédagogique étudiant de la formation (*CEE Tuteur pédagogique*)
- Participer à une évaluation des dispositifs proposés dans une démarche d'amélioration continue.

Suivi des Contrats Pédagogiques de Réussite Etudiante (CPRE) et des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants

- Assurer le suivi individualisé des étudiants de 1^{ère} année, particulièrement sur le semestre 1 et pour ceux ayant intégré les dispositifs OUI-SI
- Signer avec chaque étudiant de Licence 1 un CPRE en lien avec le projet d'études de l'étudiant et les possibilités offertes par l'UPVD en matière d'offre de formation et d'aménagement des parcours
- Assurer le suivi de chaque parcours
- Réaliser des entretiens individuels à l'issue du semestre 1 avec les étudiants demandeurs, en difficulté ou décrocheurs, proposer des solutions réalisables en cas de difficultés avérées (remédiation, aménagements, réorientation, passerelles...) en lien avec les services de la DFVU